

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 mars 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023 (accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'un immeuble au 7 rue Elie Fréron**

**Il est proposé l'acquisition d'un immeuble afin de pouvoir réaliser l'extension du musée des Beaux-Arts**

\*\*\*

Un projet d'agrandissement du musée des Beaux-Arts de Quimper est prévu afin de répondre à différents besoins.

En effet, le musée des Beaux-Arts ne peut non seulement plus développer ses collections d'art du XXe siècle mais manque également d'un espace d'ateliers pédagogiques, autrement appelé espace de médiation. Ces ateliers pédagogiques, menés conjointement entre le musée des beaux-arts, le service du patrimoine et le service des archives, nécessitent un lieu dédié et adapté à l'accueil de classes. Ce sont là deux points cruciaux structurants du projet scientifique et culturel qui a été validé en conseil municipal par délibération du 8 novembre 2018, puis par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Ministère de la Culture le 30 janvier 2019.

Anticipant ces besoins d'évolution et d'adaptation, la conception du musée a déjà prévu une hypothèse d'agrandissement sur la propriété voisine. Il s'agit de la parcelle cadastrée section BL numéro 83 adressée au 7 rue Elie Fréron d'une superficie de 331 m<sup>2</sup> environ.

C'est un immeuble situé à un emplacement stratégique, en hyper-centre piétonnier de Quimper, à proximité immédiate de la place St Corentin et en face de l'office du tourisme. Il jouxte le musée des beaux-arts. A usage mixte, il dispose actuellement de deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée et quatre appartements aux étages. Édifié en 1920, sous toiture en ardoises, il présente une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>.

En complément des besoins ainsi exprimés dans le projet du musée, l'optimisation de la parcelle BL 83 permettrait également de réaliser une entrée du Musée rue Elie Fréron et de créer l'espace du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), lieu qui

doit impérativement être mis en place dans les années à venir pour le maintien du Label Ville d'art et d'histoire. La ville de Quimper, labellisée depuis 1989, ne répond pas à cette obligation, qui sera regardée de près dans le cadre du renouvellement de la convention dont la procédure a été lancée en conseil municipal par délibération du 15 décembre 2022. La mise en place du CIAP est en effet attendue pour tout territoire labélisé.

Ce projet permettrait plus globalement de mettre en œuvre l'objectif du pôle patrimoine sur le centre-ville développé au schéma d'orientation culturel 2021-2031.

Conformément aux articles L1311-9 à L1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Domaine a été saisi pour avis. Le bien a été évalué dans cet avis à 1 600 000 €, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 1 760 000 €.

Sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération pour acquérir à un prix plus élevé.

Compte tenu de l'importance stratégique de l'acquisition de ce bien pour la Collectivité comme exposé ci-avant, au regard du projet culturel de la ville et de son impact sur l'attractivité du territoire ; compte-tenu du fait que l'extension du musée des beaux-arts ne pourra se réaliser sans cette acquisition ; après négociation avec le propriétaire du bien, l'acquisition de cette parcelle s'élève à un montant de 1 825 000 €.

Le bien sera acquis libre de toute occupation sous réserve de deux appartements actuellement loués, dont les baux seront résiliés préalablement à l'acquisition, mais qui pourront être occupés dans le cadre d'une occupation précaire jusqu'au 31 mars 2025 au plus tard. Les frais d'acte seront à la charge de la ville.

\*\*\*

Madame Valérie LECERF-LIVET étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section BL numéro 83, propriété de SCI GC FRERON QUIMPER, pour un montant de 1 825 000 € ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.